

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INFORMATION

DECRET N° 63 / PR-HCI

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°33/PR-SGG du 25 Janvier 1966, portant nomination du Haut Commissaire à l'Information ;
VU le Décret N°551/PR-SGG du 26 décembre 1963, portant création d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée SO.DA.CI. : Société Dahoméenne Cinématographique ;
VU les statuts de la Société Dahoméenne Cinématographique, notamment en leur article 11 ;

Sur proposition du Haut Commissaire à l'Information,

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Gaston AGBOTON, Chargé de Mission au Haut Commissariat à l'Information, est nommé Premier Co-gérant de la SO. DA. CI.

Article 2 - Mr André DINGUIRARD, Reporter-Cameraman, est nommé Deuxième Co-gérant de la SO. DA. CI.

Article 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 12 Février 1966
par le Président de la République,

le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

N. SOGLO

N. SOGLO

[Signature]
Ch. SOGLO

Ampliations :

PR 4 - HCI 4 - DGI 2 - ADP 2 -
Radio 2 - SODACI 4 - Banques 6 -
SGG 4 - Intéressés 2 - IAA 2 -
Gde Chano. 1 - DGF-DB-CF-DO 4 -
Trésor 4 - JORD 1.